

Date	Déléataire	nature	Objet
21/10/2026	Monsieur BONNEFOY Henri	7 - FINANCES LOCALES	 N°2026_36 Approbation d'un modificatif de travaux n°01 Marché public de travaux passé en procédure adaptée pour l'extension de la salle polyvalente : construction d'un bâtiment multi-activités Le Maire de la Commune de Saint-Christol d'Albion, VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Vu le Code de la commande publique ; VU la délibération n° 2026_3_9 du Conseil Municipal du 5 juin 2026 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le marché public initial à prix forfaitaire passé en procédure adaptée (Contrat valant Acte d'engagement et CCAP, référencé 2026/06), conclu avec la société JB CONSTRUCTION, SAS au capital de 20 000 €, immatriculée sous le numéro SIRET 799 137 450 00026 (RCS Avignon) dont le siège est situé au 245 Allée des libellules, 84800 ISLE SUR LA SORGUE, représentée par son représentant légal, M. Benjamin LAMAILLOUX, pour l'exécution du Lot n°02 : OSSATURE BOIS — CHARPENTE — COUVERTURE ; VU la fiche de travaux modificatifs n°01 validée le 13 octobre 2026 par le maître d'œuvre, la société ATELIER INITIAL (31 Boulevard Jacques Monod, 84000 Avignon) ; VU le devis modificatif n° DEV1780 d'un montant de 5 088,00 € HT (soit 6 105,60 € TTC après application du taux de TVA de 20 %) émis par l'entreprise titulaire le 11 octobre 2026 ; Considérant que l'opération porte sur la construction d'un bâtiment multi-activité située Chemin de la Sigoyère, 84390 Saint-Christol d'Albion ; Considérant que des modifications techniques

Date	Déléataire	nature	Objet
			indispensables doivent être apportées au complexe de toiture, à savoir le remplacement du panneau BA18 initialement prévu par un panneau Fermacell, afin de lever l'avis suspendu émis par le bureau de contrôle technique (APAVE) ; Considérant l'opportunité d'intégrer dans l'ouvrage un approvisionnement en pin d'Alep issu de filières locales pour la réalisation des murs à ossature bois (à hauteur d'environ 5 m³ sur les 7 m³ requis), permettant ainsi de soutenir de manière vertueuse l'économie de proximité ; Considérant que ces deux plus-values (d'un montant respectif de 5 542,00 € HT et 2 400,00 € HT) sont en très grande partie neutralisées par des moins-values techniques constatées en cours de chantier (suppression de panneaux rigides en fibres de bois et réduction de moitié des surfaces réelles d'enduit sur isolant en soubassement), ramenant l'incidence financière nette globale à la somme de 5 088,00 € HT ; Considérant que, conformément à la fiche modificative visée par la maîtrise d'œuvre, ces adaptations techniques n'entraînent aucune incidence sur le planning contractuel global d'exécution ; DÉCIDE Article 1 : Approbation des travaux modificatifs Est approuvée la fiche de travaux modificatifs n°01 ainsi que le devis n° DEV1780 présenté par la SAS JB CONSTRUCTION, pour un montant net à payer de 5 088,00 € HT (soit 6 105,60 € TTC), venant modifier les prestations initiales du Lot n°02 « Ossature Bois _ Charpente _ Couverture ». Article 2 : Comptable assignataire et crédits La dépense sera engagée sur les fonds d'investissement de la commune dédiés à l'opération création d'un bâtiment multi-activités. Le règlement sera visé par le comptable assignataire désigné au marché : le Trésor Public de Monteux. Article 3 : Notification et exécution La présente décision sera : Transmise à Monsieur le Préfet du Vaucluse au titre du contrôle de légalité. Notifiée à l'entreprise JB CONSTRUCTION, à la maîtrise d'œuvre ATELIER INITIAL ainsi qu'à la SPL Territoire 84 (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Inscrite au registre des actes administratifs de la commune.

Date	Déléataire	nature	Objet
			Présentée pour information aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance réglementaire. Le Maire, Henri BONNEFOY.

